

**Assemblée générale**

Distr. générale
16 mai 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Points 140 et 147 de l'ordre du jour

**Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies****Financement de la Mission intégrée
des Nations Unies au Timor-Leste****Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste
(MINUT) : rapport sur l'exécution du budget
de l'exercice allant du 25 août 2006 au 30 juin 2007
et projet de budget pour l'exercice allant
du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009****Rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires**

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2006/07	184 819 900
Dépenses de 2006/07	146 848 800
Solde inutilisé de 2006/07	37 971 100
Crédit ouvert pour 2007/08	153 159 800
Dépenses prévues pour 2007/08 ^a	169 596 300
Montant prévu du solde inutilisé de 2007/08 ^a	16 436 500
Projet de budget du Secrétaire général pour 2008/09	173 439 800
Recommandation du Comité consultatif pour 2008/09	172 842 000

^a Prévisions au 31 mars 2008.



I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 597 800 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/63/753). On y trouvera aussi un certain nombre d'observations et de recommandations concernant l'administration et la gestion de la Mission et les économies supplémentaires qui pourraient être réalisées.

2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/62/781), le Comité consultatif donne ses vues et ses recommandations sur certaines questions qui concernent l'ensemble des opérations. Aussi ne traite-t-il dans le présent document que des ressources de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) et des autres éléments qui la concernent directement.

3. La liste des documents que le Comité consultatif a examinés et de ceux sur lesquels il s'est fondé pour examiner le financement de la MINUT figure à la fin du présent rapport.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 25 août 2006 au 30 juin 2007

4. Dans sa résolution 61/249 A, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager pour le fonctionnement de la MINUT du 25 août 2006 au 31 mars 2007 des dépenses d'un montant maximal brut de 170 221 100 dollars (montant net : 167 786 900 dollars), y compris une autorisation d'engagement de dépenses approuvée antérieurement par le Comité consultatif aux fins du financement des besoins immédiats et fondamentaux liés au démarrage de la Mission définis dans le rapport du Secrétaire général sur le financement de la MINUT pour la période allant du 25 août 2006 au 31 mars 2007 (A/61/519), en attendant la présentation d'un budget complet. Ce montant a été réparti entre les États Membres. Dans sa résolution 61/249 B, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 184 819 900 dollars (montant net : 180 983 100 dollars) aux fins de la mise en place et du fonctionnement de la Mission du 25 août 2006 au 30 juin 2007, y compris le montant de 170 221 100 dollars approuvé antérieurement, sur la base des propositions énoncées dans le rapport du Secrétaire général (A/61/759) et des recommandations y relatives du Comité consultatif (A/61/802).

5. Il était prévu, pour cet exercice, un effectif de 34 officiers de liaison et d'état-major, 1 608 policiers, dont 1 045 membres de la police des Nations Unies et 563 membres d'unités de police constituées affectés à quatre unités, 469 membres du personnel recrutés sur le plan international, 1 136 membres du personnel recrutés sur le plan national et 386 Volontaires des Nations Unies. Dans sa résolution 1745 (2007), le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement d'une cinquième unité de police constituée, dotée de 140 policiers, pour compléter l'effectif des quatre unités existantes, en particulier au cours de la période qui précèdera et de celle qui suivra les élections parlementaires de juin 2007.

6. Les dépenses de l'exercice se sont établies à 146 848 800 dollars en chiffres bruts (montant net : 143 839 600 dollars). Le solde inutilisé correspondant, d'un montant brut de 37 971 100 dollars (montant net : 37 143 500 dollars) représente, en chiffres bruts, 20,5 % du crédit ouvert. Ce solde inutilisé est le résultat net d'une part d'une sous-utilisation des crédits de 6 305 000 dollars (16,9 %) et de 35 255 000 dollars (31,4 %) au titre du personnel civil et des dépenses opérationnelles, respectivement, et d'autre part d'un dépassement de 3 588 900 dollars (10,2 %) au titre du personnel militaire et de police.

7. Les dépenses plus élevées que prévu au titre du personnel militaire et de police incluaient un montant supplémentaire de 4,2 millions de dollars au titre de la police des Nations Unies, en raison d'un déploiement plus rapide que prévu, les effectifs moyens s'élevant à 758 policiers au lieu des 633 budgétisés. Cette augmentation a été compensée en partie par une réduction de l'ordre de 590 200 dollars des ressources nécessaires au titre du remboursement du matériel appartenant aux contingents des unités de police constituées.

8. Les économies de 6 305 000 dollars (16,9 %) à la rubrique Personnel civil résultent des délais de recrutement et du taux de vacance de postes plus élevé que prévu dans toutes les catégories de personnel, en particulier celle du personnel recruté sur le plan international (4,9 millions de dollars), le taux de vacance effectif s'établissant à 60,3 % par rapport au taux de 50 % prévu dans le budget. S'agissant du personnel recruté sur le plan national, les économies réalisées se chiffraient à 500 000 dollars en raison d'un taux de vacance de postes de 48,5 % par rapport au taux de 40 % prévu dans le budget; pour ce qui est des Volontaires des Nations Unies, les économies se chiffraient à 800 000 dollars, le taux de vacance s'élevant à 53,4 % par rapport aux 20 % prévus. Le Comité consultatif prend note que les abattements pour délais de recrutement durant la période considérée sont restés importants pour toutes les catégories de personnel civil.

9. Une grande partie du solde non utilisé s'explique par des dépenses opérationnelles inférieures à celles prévues, d'un montant total de 35 255 000 dollars, ainsi répartis :

a) 17,8 millions de dollars au titre des installations et infrastructures, du fait des économies réalisées au titre des services de réaménagement, de rénovation et de construction, de l'acquisition de générateurs et de la consommation connexe de carburant, en conséquence du déploiement de la police et des unités de police constituées dans 65 sous-districts;

b) 6,4 millions de dollars au titre des communications, du fait i) de l'annulation de l'achat de matériel prévu en raison de la révision des besoins opérationnels et du transfert des radios mobiles et des équipements téléphoniques du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL) et de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL); ii) du déploiement tardif du personnel; et iii) de l'exécution tardive des activités d'information;

c) 3 millions de dollars au titre des dépenses médicales, principalement en raison de la construction d'un hôpital de niveau II;

d) 2,1 millions de dollars au titre des transports aériens, en raison du non-déploiement d'un cinquième hélicoptère pouvant être utilisé de nuit et en terrain montagneux aux fins d'opérations de recherche et sauvetage;

e) 700 000 dollars au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), en raison de la difficulté à recruter des spécialistes de la déontologie et de la discipline et du personnel pour le Bureau des services de contrôle interne (BSCI);

f) 1,9 million de dollars au titre de la rubrique Informatique, en raison de la diminution des ressources nécessaires au titre du personnel contractuel, des pièces détachées et des progiciels de l'installation tardive des systèmes;

g) 1,9 million de dollars au titre de la rubrique Fournitures, services et matériel, en raison du transfert du matériel d'autres missions et de la réduction des dépenses liées à l'achat de tenues de protection balistique;

h) 800 000 dollars au titre des transports terrestres en raison des retards survenus dans l'achat de 16 camions.

10. Les principaux facteurs expliquant le faible taux d'exécution du budget incluent le maintien de 70 % des membres de la police à Dili et de 30 % dans les districts, au lieu des taux prévus de 40 % et 60 %, respectivement, en raison de la situation instable en matière de sécurité. De ce fait, 7 seulement des 65 sous-districts prévus ont été créés, d'où des dépenses opérationnelles considérablement moindres. Quatre centres d'appui régionaux ont été ouverts à Bacau, Suai, Maliana et Oecussi pour fournir un soutien aux districts et aux sous-districts. En outre, les élections se sont tenues deux mois plus tard que prévu, ce qui a nécessité de nouveaux ajustements des besoins de la Mission en termes opérationnels et en termes de planification.

11. On trouvera aux paragraphes ci-après, relatifs au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/62/753), les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget (A/62/645) au titre de divers objets de dépense.

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

12. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2007, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINUT depuis sa création s'établissait à 284 376 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 242 877 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 41 499 000 dollars. Au 31 décembre 2007, la somme de 4 097 000 était due au titre du matériel appartenant aux unités de police constituées et la somme de 2 672 000 dollars était due au titre des dépenses relatives aux unités de police constituées. Il n'y a eu aucune demande d'indemnisation liée à des cas de décès ou d'invalidité. Au 7 avril 2008, le solde de trésorerie de la Mission se montait à 44 millions de dollars. Le solde de trésorerie disponible permettra donc de financer la réserve de trésorerie opérationnelle de trois mois, d'un montant de 36 032 000 dollars; le montant restant se chiffre à 7 968 000 dollars.

13. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2008, les chiffres de l'exercice 2007/08 concernant l'occupation des postes de la MINUT s'établissaient comme suit :

<i>Catégorie</i>	<i>Autorisés^a</i>	<i>Pourvus</i>	<i>Taux de vacance</i>	<i>Taux de vacance budgétisé</i>
Observateurs militaires	34	33	3,0	5
Police des Nations Unies	1 045	969	7,2	10
Unités de police constituées	703	568	19,2	--
Postes				
Personnel recruté sur le plan international	429	327	24,3	30
Personnel recruté sur le plan national	756	688	9,0	20
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)				
Personnel recruté sur le plan international	3	3	--	--
Personnel recruté sur le plan national	--	118	--	--
Volontaires des Nations Unies	131	124	5,3	20

^a Niveau le plus élevé de l'exercice.

14. Le Comité consultatif a reçu un tableau des dépenses effectives et prévues de l'exercice 2007/08 (voir annexe I). Au 30 avril 2008, les dépenses s'élevaient à 129 869 000 dollars, contre des crédits de 153 159 800 dollars. Sur l'ensemble de l'exercice, le total des dépenses devrait atteindre 169 596 300 dollars, ce qui représente un dépassement prévu de 16 436 500 dollars (10,7 %).

15. À cet égard, le Comité consultatif a examiné la note du Secrétaire général sur les modalités de financement de la MINUT pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/62/796), dans laquelle il était demandé à l'Assemblée générale d'approuver l'allocation de ressources supplémentaires d'un montant brut de 16 436 500 dollars (montant net : 14 996 700 dollars) pour l'exercice en question. Le Secrétaire général a indiqué que la Mission avait dû ajuster ses besoins opérationnels en raison de la détérioration de la situation en matière de sécurité, et avait différé le retrait progressif prévu du personnel de police. Les nouveaux besoins opérationnels exigent des ressources supplémentaires pour 2007/08, dont le montant est estimé à 25 872 300 dollars, ainsi répartis :

a) 18 543 000 dollars pour couvrir les dépenses afférentes à la poursuite du déploiement d'en moyenne 960 membres de la police des Nations Unies et 4 unités de police constituées, l'effectif moyen tout au long de la période considérée s'établissant à 580;

b) 3 290 100 dollars aux fins du déploiement prévu de 348 au lieu de 299 membres du personnel recrutés sur le plan international pour couvrir les dépenses afférentes à la poursuite du déploiement du nombre plus élevé que prévu de policiers tout au long de la période considérée, compte tenu d'un taux de vacance budgétisé de 30 %;

c) 853 500 dollars pour couvrir les dépenses de carburant supplémentaires occasionnées par le maintien en fonctions de membres de la police des Nations Unies et un nouveau contrat d'approvisionnement en carburant;

d) 321 100 dollars pour couvrir les dépenses occasionnées par le maintien en fonction de Volontaires des Nations Unies occupant des postes provisoires et déployés aux fins des élections, qui ont été rapatriés en août 2007 au lieu de juin 2007;

e) 2 772 000 dollars pour financer les postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions) au-delà du 1^{er} juillet 2007, pour le personnel recruté sur le plan international et sur le plan national à l'appui des activités liées aux élections en raison du report au 30 juin 2007 des élections parlementaires, et pour financer l'assistance continue fournie au personnel de police des Nations Unies.

16. Le montant supplémentaire de 25 872 300 dollars sera en partie compensé par une réduction des dépenses de 8 489 700 dollars au titre des coûts opérationnels, résultant essentiellement de la décision de moderniser la structure de niveau I plutôt que de créer une structure de niveau II comme prévu dans le budget pour 2007/08. Le montant net des ressources nécessaires pour 2007/08 s'établit donc à 16 436 500 dollars.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

A. Mandat et résultats prévus

17. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1704 (2006), a créé la MINUT pour succéder au Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL), pour une période de six mois commençant le 25 août 2006. Par la suite, dans sa résolution 1745 (2007), le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Mission jusqu'au 26 février 2008, puis a autorisé, dans sa résolution 1802 (2008), à le proroger de nouveau jusqu'au 26 février 2009 en maintenant les effectifs actuels autorisés. Dans cette dernière résolution, le Conseil s'était félicité de l'intention du Secrétaire général de dépêcher au premier trimestre de 2008 une mission d'experts auprès de la MINUT afin de conduire une évaluation approfondie des besoins de la police nationale et de procéder éventuellement à des ajustements quant aux compétences de la police de la MINUT (voir également S/2008/26, par. 58), et avait prié le Secrétaire général de lui présenter, au plus tard le 1^{er} août 2008, un rapport sur les modifications éventuelles à apporter au mandat et aux effectifs de la Mission. À l'occasion des entretiens qu'il a eus avec le Secrétariat, le Comité a été informé de l'achèvement de la mission d'évaluation.

18. Le Comité consultatif prend note qu'après les élections présidentielles et parlementaires de 2007 et la mise en place d'un gouvernement et d'institutions démocratiquement élus au Timor-Leste, les consultations entre les parties prenantes nationales et internationales ont débouché sur l'élaboration et l'adoption, en mars 2008, d'un pacte entre le Timor-Leste et la communauté internationale. Ce pacte permettra d'avoir un dispositif cohérent couvrant les besoins les plus urgents du pays pendant une période de deux ans, et de définir les stratégies et les activités qui devront être menées dans six domaines prioritaires, à savoir la sûreté et la sécurité publiques; la tenue d'élections; le renforcement du secteur public, privilégiant la mise en valeur des ressources humaines, la décentralisation et une meilleure exécution du budget; l'emploi des jeunes et la formation professionnelle; le renforcement de l'appareil judiciaire; la réinsertion sociale des personnes déplacées, l'aide humanitaire, le dialogue et la réconciliation, la guérison des traumatismes sociaux et le soutien aux groupes vulnérables (voir S/2008/26, par. 43 et S/2007/513, par. 40). L'équipe de pays des Nations Unies s'est inspirée du pacte pour élaborer le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2009-2013.

Organigramme

19. Dans son rapport précédent sur le projet de budget de la MINUT pour 2007/08, le Comité consultatif avait demandé de nouveau que la Mission, en collaboration avec le Secrétariat, entreprenne un examen complet de son tableau d'effectifs, en tenant compte des éléments suivants : a) le maintien de la demande d'un poste de chef de cabinet de la classe D-2, étant donné que ce poste est à la classe D-1 dans la plupart des autres missions de taille et de complexité comparables; b) l'examen des modalités de coordination et coopération entre l'équipe de pays des Nations Unies et la Mission et la poursuite de l'étude des possibilités d'éviter la redondance des fonctions et des structures qui existent déjà au sein de l'équipe de pays, compte tenu de l'importante présence d'organismes, de fonds et de programmes des Nations Unies au Timor-Leste; c) réexaminer et rationaliser davantage la structure de la Mission aux échelons supérieurs (qui incluent 1 poste de secrétaire général adjoint, 2 postes de sous-secrétaire général et 2 postes de D-2), afin de l'adapter à la taille et aux activités de la Mission (A/61/852/Add.17, par. 25). Cette demande a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/249 C. Le Comité a présenté des demandes similaires dans ses précédents rapports sur la MINUT (voir A/61/802 et A/61/567).

20. La MINUT a indiqué qu'une étude de ses besoins en ressources humaines avait été réalisée, qui avait confirmé la validité de sa structure telle que l'Assemblée générale l'a approuvée pour l'exercice 2007/08 (A/62/753, par. 10). Le Comité consultatif note que certains détails ont été fournis quant aux fonctions de chef de cabinet et de chef adjoint de la police. Très peu d'informations précises sont toutefois données concernant les résultats de l'étude, ou les mesures ou propositions spécifiques qui y font suite.

21. En outre, le Comité consultatif constate qu'au 31 mars 2008, les taux de vacance actuels dans la Mission demeurent élevés, en particulier au niveau des administrateurs et des hauts responsables (voir ci-après, par. 28). Ainsi, un poste de sous-secrétaire général et un poste de la classe D-2 sont vacants depuis décembre 2007 et février 2008, respectivement. Le taux de vacance parmi les administrateurs à la classe P-4/P-3 est de 35 %. **Le Comité consultatif estime qu'un taux aussi élevé amène à s'interroger sur la capacité de la Mission de s'acquitter efficacement de son mandat, et sur la nécessité du maintien de tous ses postes.**

22. **Le Comité consultatif continue de penser que la structure de gestion de la MINUT compte un nombre de cadres supérieurs excessif et hors de proportion avec la taille et les activités de la Mission, en particulier par rapport à d'autres missions plus grandes et plus complexes (A/61/852/Add.17, par. 23). Il ne recommande pas de changements à ce stade puisque le Conseil de sécurité examinera prochainement le rapport du Secrétaire général concernant, entre autres, les modifications à apporter au mandat et aux effectifs de la Mission (voir plus haut, par. 17). Le Comité consultatif recommande néanmoins que le Secrétaire général réexamine la structure de gestion de la Mission en se fondant sur les résultats de l'examen du présent rapport par le Conseil de sécurité et de manière à refléter toute modification dans le projet de budget pour 2009/10.**

B. Ressources nécessaires

23. Le projet de budget de la MINUT pour 2008/09 (A/62/753) s'élève en chiffres bruts à 173 439 800 dollars (chiffre net : 166 579 200 dollars), soit une augmentation brute de 20 280 000 dollars (13,2 %) par rapport au montant de 153 159 800 dollars alloué pour 2007/08. Les principales variations par rapport au montant alloué pour 2007/08 concernent des augmentations de 15,5 millions de dollars au titre des militaires et du personnel de police et de 4,3 millions de dollars au titre du personnel recruté sur le plan international.

24. L'un des principaux facteurs intéressant le projet de budget tient au fait que les effectifs actuels des militaires et du personnel de police sont maintenus, étant donné qu'il n'est pas prévu de retrait progressif pendant l'exercice 2008/09 en raison de la situation en matière de sécurité. Par ailleurs, la Mission demande que l'effectif du personnel civil soit augmenté de 237 membres par rapport à l'effectif autorisé en 2007/08, par la création de 12 postes de personnel international, de 217 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national et de 8 postes de Volontaire des Nations Unies. Sur ces 237 postes, 176 sont proposés pour le Bureau du chef de la police, dont 173 sont destinés à des assistants linguistiques nationaux qui seront chargés d'aider la police à exercer ses fonctions et de faciliter la communication et l'interaction avec la population locale. En plus, 37 postes sont proposés au titre de la composante appui, dont 26 postes pour les sections de la gestion des ressources humaines, du génie et des transports en réponse au nombre plus élevé de policiers et de membres des unités de police constituées et 7 pour la Section des services médicaux. Les 24 postes restants sont proposés pour des activités de fond (17 postes) ainsi que pour la direction exécutive et l'administration (7 postes), en vue de renforcer la capacité de la Mission de s'acquitter de son mandat dans le cadre du « pacte international ».

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2007/08</i>	<i>Effectif proposé pour 2008/09</i>	<i>Variation</i>
Officier de liaison	34	34	–
Police des Nations Unies et officiers d'état-major	1 045	1 045	–
Unités de police constituées	703	560	(143)

25. Les ressources demandées au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, qui se chiffrent à 57 687 000 dollars, représentent une augmentation nette de 15 552 600 dollars (36,9 %), par rapport à l'exercice en cours. Le crédit ouvert pour 2007/08 permettra de financer un effectif moyen de 630 policiers et 458 membres d'unités de police constituées, compte tenu du retrait progressif de 600 membres de la police des Nations Unies au 29 février 2008 et du rapatriement de quatre unités de police constituées au plus tard le 31 mai 2008, laissant un effectif d'environ 445 membres de la police des Nations Unies et une unité de police constituée (140 membres) à la fin de l'exercice 2007/08. Le montant plus élevé des ressources demandées pour 2008/09 tient au fait qu'il est prévu de déployer un effectif autorisé accru, soit 1 045 membres de la police des Nations Unies et quatre unités de police constituées comptant 560 membres. Des

abattements de 5 % et de 10 % pour délais de déploiement ont été appliqués respectivement pour les observateurs militaires et la police des Nations Unies.

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2007/08</i>	<i>Effectif proposé pour 2008/09^a</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	429	441	12
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	756	973	217
Volontaires des Nations Unies	131	139	8

^a Comprend 7 postes (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 4 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national) à financer au titre des arrangements relatifs à la participation aux coûts de l'équipe de pays des Nations Unies.

26. Les ressources nécessaires pour le personnel civil durant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 se chiffrent à 58 854 200 dollars, soit une augmentation de 6 272 000 dollars (11,9 %) par rapport au crédit ouvert pour 2007/08. L'augmentation s'explique par des montants plus élevés demandés comme suit :

a) 4 331 600 dollars au titre du personnel recruté sur le plan international, un taux de vacance de postes de 25 % au lieu de 30 % étant appliqué; une augmentation du taux de l'indemnité de subsistance (missions), qui passe de 90 dollars à 98 dollars à compter du 1^{er} avril 2007; l'application d'un taux de 72 % au lieu de 60 % pour les dépenses communes de personnel compte tenu de l'expérience acquise par la Mission; et la création proposée de 12 postes;

b) 1 427 000 dollars au titre du personnel recruté sur le plan national, essentiellement du fait de la création proposée de 217 postes;

c) 403 600 dollars au titre des Volontaires des Nations Unies, en raison de la création proposée de 8 postes supplémentaires de Volontaire des Nations Unies.

27. Les ressources nécessaires font apparaître l'application continue d'un taux de vacance de postes de 20 % pour le personnel recruté sur le plan national et pour les Volontaires des Nations Unies. Le Comité consultatif note que les taux actuels de vacance de postes, au 31 mars 2008, sont de 24,3 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 9 % pour le personnel recruté sur le plan national et de 5,3 % pour les Volontaires des Nations Unies¹. À la demande du Comité consultatif, un complément d'information lui a été fourni, y compris une ventilation des taux de vacance de postes par catégorie de personnel recruté sur le plan international, comme l'indique le tableau ci-dessous. Il ressort des données que, si les taux de vacance de postes se sont quelque peu améliorés s'agissant des agents du Service mobile, ils demeurent anormalement élevés dans le cas de la catégorie des administrateurs, en particulier aux niveaux élevés (35 % pour les classes P-5/P-4 et plus de 25 % pour les classes P-3/P-2).

¹ Le taux de vacance de postes retenu dans le budget est maintenu à 20 % pour tenir compte de la création des postes proposés pour l'exercice 2008/09.

<i>Classe</i>	<i>Nombre de postes autorisés</i>	<i>Pourcentage de postes vacants</i>
SGA	1	—
SSG	2	50
D-2	2	50
D-1	7	14
P-5	20	35
P-4	64	36
P-3	88	27
P-2	19	26
SM/GS	226	18

28. Le Comité consultatif note que la situation concernant les postes vacants continue de causer de sérieuses difficultés à la Mission et demande que la Mission collabore étroitement avec le Siège en vue d'accélérer sa procédure de recrutement et de relever le nombre de postes pourvus. Il faudrait rendre compte des progrès réalisés en ce qui concerne la gestion des vacances de postes ainsi que le recrutement et l'affectation en temps voulu du personnel de la catégorie des administrateurs dans le prochain projet de budget.

Recommandations concernant les postes

29. Un récapitulatif de toutes les modifications proposées en ce qui concerne l'effectif de la MINUT pour l'exercice 2008/09, y compris les redéploiements de postes, figure à l'annexe II ci-dessous. On en trouvera une description détaillée par bureau, section ou groupe au titre des différentes composantes du projet de budget. **Sauf indication contraire, le Comité consultatif recommande que le tableau d'effectifs proposé soit approuvé.**

30. Il est proposé de créer quatre postes au sein du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination des opérations humanitaires comme suit : a) un poste de spécialiste de la coordination (P-3) qui assistera le coordonnateur hors classe (P-5) dans le suivi et la mise en œuvre du Pacte; b) un poste d'administrateur recruté sur le plan national pour suivre la mise en œuvre du Pacte international, qui apportera un concours dans l'organisation de consultations et d'ateliers; c) un poste de spécialiste des questions socioéconomiques (administrateur recruté sur le plan national) pour assister le conseiller économique principal (P-5); d) un poste d'expert associé des questions économiques (Volontaire des Nations Unies) pour assister également le conseiller économique principal (P-5) (A/62/753, par. 19 à 21). **Le Comité consultatif recommande que les deux postes d'administrateur recruté sur le plan national (responsable du suivi de la mise en œuvre du Pacte international et spécialiste des questions socioéconomiques) soient approuvés. Vu l'effectif actuel du Bureau (10 postes : 1 sous-secrétaire général; 2 P-5; 1 P-4; 1 agent du Service mobile; 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national), il se prononce contre l'approbation du poste de spécialiste de la coordination (P-3) et du poste d'expert associé des questions économiques (Volontaire des Nations Unies).**

31. Dans la Section des affaires juridiques, il est proposé de créer deux postes de juriste (1 P-4 et 1 P-3) et un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) et de reclasser le poste de traducteur juridique (P-2) à la classe P-3 (ibid.,

par. 28). La Section des affaires juridiques a pour rôle de fournir des conseils juridiques sur des questions administratives et contractuelles et sur des questions de personnel relatives aux opérations de la Mission et d'interpréter les statuts et règlements de l'ONU et les accords internationaux et nationaux pertinents. Le Comité consultatif note que la Section compte déjà huit postes (1 P-5; 1 P-4; 1 P-2; 1 agent du Service mobile; 3 administrateurs recrutés sur le plan national et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), dont un conseiller juridique principal (P-5) et quatre juristes (1 P-4 et 3 administrateurs recrutés sur le plan national). Le Comité fait observer que les questions juridiques complexes peuvent être renvoyées au Siège, le cas échéant. **Vu que la Section des affaires juridiques dispose d'une capacité juridique notable, le Comité consultatif estime qu'il n'y a pas lieu de la renforcer davantage et se prononce donc contre l'approbation des propositions susmentionnées.**

32. Il est proposé de renforcer la fonction d'orientation du personnel en créant un poste de conseiller principal du personnel (P-4), qui serait chargé de coordonner la gestion du stress en général et de superviser les autres conseillers sur le plan administratif; un poste de spécialiste de l'état de santé (agent du Service mobile) pour aider le conseiller principal du personnel, et deux postes de responsable du soutien antistress (administrateur recruté sur le plan national) pour mieux gérer le stress du personnel recruté sur le plan national et contribuer à renforcer les capacités nationales en matière de services de soutien psychologique (ibid., par. 61 et 63). L'effectif actuel comprend un conseiller du personnel (P-3), assisté d'un conseiller du personnel adjoint (Volontaire des Nations Unies), lesquels relèvent directement du Chef des services administratifs. Le Comité consultatif note que les conseillers du personnel fournissent des services au personnel de la MINUT et des autres organismes des Nations Unies. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le volume total de travail s'agissant des consultations cliniques effectuées par les deux actuels conseillers du personnel au cours des 12 derniers mois dépassait 62 heures par semaine, y compris les consultations en cas d'urgence, en temps normal, par téléphone et par courrier électronique. **Étant donné les justifications avancées, le Comité consultatif recommande que soient approuvées les propositions du Secrétaire général concernant la création d'un poste de conseiller du personnel (P-4) et de deux postes de responsable du soutien antistress (administrateur recruté sur le plan national) afin d'étoffer l'effectif actuel. En ce qui concerne le spécialiste de l'état de santé, le Comité estime que les fonctions relevant de ce poste sont liées à celles des responsables du soutien antistress et pourraient donc être exercées par l'effectif ainsi étoffé. Il se prononce par conséquent contre l'approbation du poste proposé de spécialiste de l'état de santé (agent du Service mobile). Le Comité recommande également de prier le Secrétaire général de voir si la fonction d'orientation du personnel devrait plutôt relever de la Section des services médicaux.**

33. Le Secrétaire général propose de créer deux postes au sein de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission : un poste d'assistant linguistique (agent des services généraux recruté sur le plan national), qui sera chargé de traduire rapidement des documents d'accès restreint et confidentiels; et un poste de Volontaire des Nations Unies pour renforcer la capacité de la Cellule de rassembler des informations provenant de sources extérieures et d'assurer la communication avec celles-ci (ibid., par. 46). L'organigramme figurant en annexe I au document budgétaire montre que, outre ces modifications, deux postes d'agent de sécurité (agent du Service mobile) doivent être reclassés en un poste d'analyste principal

(P-4) et un poste de spécialiste de la gestion de l'information (P-3). Le tableau d'effectifs proposé pour la Cellule d'analyse conjointe de la Mission compte sept postes (1 P-5; 1 P-4; 2 P-3; 1 agent du Service mobile; 1 agent des services généraux recruté sur le plan national; 1 Volontaire des Nations Unies). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Cellule avait besoin d'un personnel qualifié capable d'obtenir et d'analyser des informations provenant de diverses sources eu égard à la composition multidimensionnelle de la Mission et qu'elle avait connu un surcroît de travail car elle établit à présent une évaluation hebdomadaire des menaces à l'intention du Représentant spécial du Secrétaire général et de la direction de la Mission. **Étant donné les justifications avancées, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général. Le Comité demande également qu'à l'avenir, des explications détaillées soient fournies dans le projet de budget concernant tous les postes qu'il est proposé de transformer, de redéployer ou de reclasser.**

34. Il est proposé de créer sept postes de spécialiste pour la Section des services médicaux comme suit : un chirurgien généraliste (P-3), un anesthésiste (P-3), un infirmier-chef (P-3), un fonctionnaire d'administration (P-2), un pharmacien (P-2), un infirmier en chirurgie (agent du Service mobile) et un infirmier anesthésiste (agent du Service mobile) (ibid., par. 67). Le Comité note que les efforts entrepris par la Mission pour mettre en place des services hospitaliers de niveau II dans le cadre d'arrangements au titre d'une lettre d'attribution sont restés vains. Le Secrétaire général propose, en lieu et place, d'augmenter les effectifs de l'actuelle structure de niveau I en la dotant de la capacité et des moyens nécessaires pour assurer les traitements et les soins médicaux dont a besoin le personnel, y compris des moyens en matière de chirurgie et quatre dispensaires dans quatre localités. **Étant donné les raisons avancées par le Secrétaire général, le Comité consultatif recommande d'approuver les sept postes proposés pour la Section des services médicaux.**

35. Au total 173 postes d'assistant linguistique (agent des services généraux recruté sur le plan national) sont demandés pour le Bureau du chef de la police afin d'appuyer les membres de la police des Nations Unies dans le cadre du maintien du déploiement des personnels militaires et policiers à leurs niveaux actuels (ibid., par. 44). La création de ces postes permettrait de rétablir les 160 postes nationaux d'assistant linguistique qui avaient été supprimés en égard à la réduction prévue des effectifs des policiers des Nations Unies et du personnel des unités de police constituées (A/61/871 et Corr.1, par. 34). L'appui apporté actuellement au personnel de police des Nations Unies est financé au moyen des crédits ouverts pour le recrutement de personnel temporaire, comme il est indiqué dans la note du Secrétaire général sur les modalités de financement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/62/796, par. 10, et par. 15 d) ci-dessus). Le Comité consultatif relève que les titulaires de ces postes assureraient en outre des services de traduction et d'interprétation depuis le tétum, le portugais et l'anglais, ou vers ces langues, pour aider la police à établir des rapports et à communiquer officiellement au cours des enquêtes et dans le cadre de la préparation des dossiers qui devront être présentés aux autorités judiciaires timoraises, dans le cadre des programmes de formation à l'école de police et dans les autres centres de formation, et à l'occasion des patrouilles, des visites dans les collectivités et des activités de contrôle de la circulation; et aideraient les agents de la police des Nations Unies détachés dans des postes de police afin d'encadrer les membres de la police nationale et de leur transférer des compétences et des connaissances. Le Comité a

été informé que le tétum est la langue la plus largement utilisée dans le pays et que la connaissance de cette langue revêt une importance critique pour l'interaction policière et quotidienne avec la population locale, ainsi que pour la formation de la police nationale. **Le Comité consultatif reconnaît la nécessité d'appuyer les services linguistiques et recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général.**

36. Le Secrétaire général propose au total 26 postes au titre de la composante appui pour le maintien de l'effectif approuvé des policiers des Nations Unies et du personnel des unités de police constituées, se répartissant comme suit :

a) Un poste dans la Section des ressources humaines : un assistant chargé des ressources humaines (agent du Service mobile) (A/62/753, par. 66);

b) Sept postes dans la Section des transports : 1 responsable adjoint des transports (P-3), 1 assistant chargé des transports (agent du Service mobile), 1 responsable du parc automobile (agent des services généraux) (1^{re} classe), 2 mécaniciens auto (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 2 chauffeurs (agent des services généraux recruté sur le plan national) ainsi que 1 poste de mécanicien auto (Volontaire des Nations Unies) (ibid., par. 70);

c) Dix-huit postes dans la Section du génie : 1 assistant chargé de la gestion des installations (agent du Service mobile), 1 assistant chargé du matériel et des avoirs (agent du Service mobile), 2 assistants chargés de l'inventaire, 3 mécaniciens (groupe électrogène), 1 assistant administratif, 5 assistants chargés de la gestion des installations et 3 assistants chargés du matériel et des avoirs (tous relevant de la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 2 Volontaires des Nations Unies (1 technicien et 1 assistant chargé de l'inventaire) (ibid., par. 71).

Étant donné le maintien des effectifs du personnel de police au niveau autorisé, le Comité est d'avis que cette demande est justifiée. Il recommande donc d'approuver les postes demandés.

37. Il est proposé de supprimer 1 poste de responsable des marchés (P-3) dans la Section des approvisionnements et 1 poste de responsable de la réception et de l'inspection dans la Section de la gestion du matériel à l'issue de l'examen des besoins en personnel de la Section (ibid., par. 69 et annexe II). **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général en la matière.**

3. Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Montant approuvé pour 2007/08</i>	<i>Montant proposé pour 2008/09</i>	<i>Écart</i>
58 443 200	56 898 600	(1 544 600)

38. Le montant estimatif des dépenses opérationnelles pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 serait réduit de 1 544 600 dollars (2,6 %) par rapport au montant alloué pour 2007/08, ce qui est le résultat net des augmentations et des diminutions de dépenses à diverses rubriques. Les dépenses enregistrent une augmentation en ce qui concerne les transports terrestres (2,7 millions de dollars),

les installations et infrastructure (1,7 million de dollars), l'informatique (1,1 million de dollars), les transmissions (1,2 million de dollars) et les voyages (900 000 dollars). Ces augmentations sont en partie compensées par des réductions de dépenses de quelque 10 millions de dollars en ce qui concerne l'établissement médical de niveau II, de 64 400 dollars pour le matériel spécial et de 185 900 dollars à la rubrique Fournitures, services et matériel divers.

Transports terrestres

39. Un montant supplémentaire de 2,7 millions de dollars est demandé pour les transports terrestres afin de remplacer 41 véhicules transférés du BINUTIL et pour financer l'augmentation des ressources nécessaires à l'acquisition de pièces détachées du fait des actes de vandalisme entraînant des dommages aux véhicules et de l'utilisation de ces véhicules sur un terrain accidenté (1 694 900 dollars) et pour financer la hausse des coûts du carburant (266 200 dollars). D'après le document budgétaire, le Comité note que durant l'exercice 2008/09, le parc automobile de la Mission sera composé de 714 véhicules 4 x 4 tout-terrain multiusages, de 122 véhicules moyens et lourds, de 7 ambulances, de 3 véhicules blindés et de 18 chariots élévateurs à fourche, soit au total 864 véhicules appartenant à l'ONU, en plus des 143 véhicules appartenant aux unités de police constituées (ibid., par. 104).

40. Le montant total demandé au titre des pièces de rechange pour l'exercice 2008/09 se chiffre à 2 381 300 dollars, contre 1 719 300 dollars pour 2006/07 et 686 400 dollars pour 2007/08. En outre, le montant estimatif comprend les frais d'expédition et un droit annuel standard supplémentaire de 60 dollars par véhicule pour l'entretien du système CARLOG, ainsi qu'un montant pour les réparations de pièces diverses et le remplacement de pneus par suite d'actes de vandalisme. Sur sa demande d'éclaircissements, le Comité consultatif a été informé que 889 incidents avaient été enregistrés entre janvier 2007 et mars 2008, dont 748 étaient considérés comme des actes de vandalisme, ce qui avait endommagé les pièces de carrosserie et les pare-brise ou provoqué des crevaisons de pneus. Le Comité a également reçu des informations supplémentaires sur les paramètres budgétaires standard qui avaient été appliqués pour estimer les besoins annuels en pièces de rechange, qui sont indiquées dans le tableau ci-dessous. À mesure que le parc de véhicules de la Mission vieillit, le taux standard pour les véhicules de plus d'un an est appliqué automatiquement.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de véhicule</i>	<i>Véhicules de moins d'un an</i>	<i>Véhicules de plus d'un an</i>
Véhicules légers	600	2 100
Véhicules moyens	1 200	3 000
Véhicules moyens et lourds	1 200	4 200
Véhicules lourds	1 200	4 200
Remorques	480	600

41. Le Comité consultatif n'a pas pu obtenir d'indications plus détaillées au sujet du calcul du montant demandé au titre des pièces de rechange suffisamment à temps pour la publication du présent rapport. Il demande que ces informations détaillées, y compris les taux appliqués selon le nombre et la catégorie de véhicule, les montants

spécifiques estimatifs au titre des frais d'expédition et au titre des dégâts causés par les actes de vandalisme, soient communiqués à la Cinquième Commission lorsqu'elle examinera le projet de budget pour la MINUT.

42. Le Comité consultatif compte qu'aucun effort ne sera épargné pour réaliser des économies dans l'application des taux standard et demande qu'il soit rendu compte de ces économies dans le projet de budget du Secrétaire général pour 2009/10.

Transports aériens

43. Le Comité consultatif a été informé que la Mission continuait de rechercher un hélicoptère pouvant être utilisé la nuit afin de mener des opérations de recherches et de sauvetage et il réitère sa précédente demande en ce qui concerne l'inclusion d'un hélicoptère de ce type dans le projet de budget pour 2008/09. Ainsi qu'il est noté dans le rapport sur l'exécution du budget de 2006/07, les précédents appels d'offres n'ont pas donné de résultats.

44. Le Comité consultatif demande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles soient ajustées de manière à tenir compte de toutes réductions budgétaires qui résulteraient de l'application de ses recommandations sur les postes, notamment pour ce qui est de leurs incidences sur les dépenses opérationnelles.

4. Questions diverses

Contributions en nature

45. Le Comité consultatif note que le montant estimatif des contributions non budgétisées pour 2006/07 et 2008/09 s'élève à 2 830 200 dollars. Cela représente la valeur préliminaire des bâtiments et des terrains fournis par le Gouvernement du Timor-Leste, laquelle n'a pas été actualisée depuis 2003. Le Comité a été informé qu'il n'était pas possible d'actualiser la valeur des contributions en nature, car il n'existait pas au Timor-Leste d'organisme d'évaluation indépendant. Faute d'un tel organisme, les barèmes d'évaluation publiés par le Gouvernement en 2003 représentent la toute dernière évaluation disponible.

46. Dans son rapport général sur les opérations de maintien de la paix, le Comité consultatif avait souligné la nécessité de donner une idée plus précise des ressources consacrées au maintien de la paix et il avait demandé qu'à l'avenir, le Secrétaire général fournisse des informations détaillées sur les contributions en nature, accompagnées d'explications sur l'évaluation de ces contributions. Par ailleurs, le Comité avait demandé que le Comité des commissaires aux comptes examine cette question dans le cadre de l'élaboration de son prochain rapport sur les opérations de maintien de la paix (A/62/781, par. 20).

Projets à effet rapide

47. D'après le rapport sur l'exécution du budget, le Comité consultatif note que les cinq projets à effet rapide visant à renforcer le secteur de la sécurité qu'il avait été prévu d'exécuter en 2006/07 n'ont pas été achevés en raison du retard intervenu dans le recrutement du personnel et de la constitution tardive du Comité d'examen des projets (A/62/645, par. 29). **Le Comité consultatif juge préoccupant le fait que les projets à effet rapide aient été différés et n'aient pas pu être exécutés durant la phase initiale de la Mission.** À cet égard, le Comité souligne que les

projets à effet rapide revêtent une importance cruciale aux fins d'établir et de renforcer la confiance entre les missions et les populations locales lors de la phase de démarrage d'une mission. Étant donné l'hostilité manifestée à l'égard de la MINUT par certaines catégories de la population locale, le Comité estime que l'exécution de projets de cette nature aurait été particulièrement utile à la Mission. Il note toutefois que 17 projets ont été approuvés pour exécution en 2007/08 et que 18 sont proposés pour 2008/09, en liaison avec d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Sur la base des informations supplémentaires qui lui ont été communiquées au sujet de l'état actuel et projeté des dépenses pour 2007/08 (voir annexe I, le Comité relève qu'au 30 avril 2008, les dépenses effectives à cette rubrique se chiffraient à 190 000 dollars, contre un crédit alloué de 250 000 dollars.

48. Dans sa résolution sur les questions transversales relatives aux opérations de maintien de la paix, l'Assemblée générale avait estimé que le financement de projets à effet rapide pendant la troisième année d'une mission ou plus tard pouvait être demandé lorsque des activités de renforcement de la confiance s'imposaient, auquel cas il devrait être procédé à une évaluation des besoins (résolution 61/776, Part XVIII, par. 6). La Mission a indiqué que des évaluations des besoins relatifs aux projets à effet rapide avaient été menées par ses différentes sections, dont le Groupe des affaires humanitaires, avec la participation des membres de l'équipe de pays des Nations Unies (voir A/62/753, Sect. V.A., sous la section XVIII).

V. Conclusion

49. La décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre au sujet du financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 est indiquée au paragraphe 30 du rapport sur l'exécution du budget (A/62/645). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 37 971 100 dollars ainsi que les autres recettes et ajustements d'un montant de 1 106 900 dollars soient portés au crédit des États Membres selon des modalités qui seront arrêtées par l'Assemblée.**

50. La décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre au sujet du financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 est indiquée au paragraphe 16 de la note du Secrétaire général sur les modalités de financement de la Mission (A/62/796). **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée autorise l'ouverture, aux fins du financement de la Mission pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, d'un crédit de 16 436 500 dollars, en plus du crédit de 160 589 900 dollars déjà ouvert pour la même période conformément aux dispositions de la résolution 61/249 C de l'Assemblée, ainsi que la mise en recouvrement du montant correspondant.**

51. La décision que l'Assemblée générale est invité à prendre au sujet du financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 est indiquée au paragraphe 115 du projet de budget (A/62/753). Compte tenu des recommandations qu'il a formulées dans les paragraphes ci-dessus, **le Comité consultatif recommande que le crédit demandé d'un montant estimatif de 173 439 800 dollars soit réduit de 597 800 dollars. En conséquence, le Comité recommande que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant de 172 842 000 dollars pour financer les**

dépenses de la Mission pendant les 12 premiers mois de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste pour l'exercice allant du 25 août 2006 au 30 juin 2007 (A/62/645)
- Modalités de financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/62/796)
- Budget de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/62/753)
- Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (S/2008/26)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/61/852/Add.17)
- Résolutions 1704 (2006), 1745 (2007) et 1802 (2008) du Conseil de sécurité
- Résolutions 61/249 A, B et C de l'Assemblée générale

Annexe I

Dépenses effectives et prévues de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste : exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 ^{er} juillet 2007-30 avril 2008				Prévisions au 30 juin 2007			
	Montant réparti (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3)=(1)-(2)	Dépenses prévues 1 ^{er} mai- 30 juin 2008 (4)	Dépenses effectives + dépenses prévues (5)=(2)+(4)	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2008 (6)=(1)-(5)	Écart en pourcentage (7)=(6)/(1)	Explication des écarts
Militaires et personnel de police								
Observateurs militaires	1 389	1 214	175	175	1 389	–	–	
Contingents	–	–	–	–	–	–	–	
Police des Nations Unies	24 209	34 631	(10 422)	5 589	40 220	(16 011)	(66,1)	L'écart s'explique par le fait qu'il est prévu de déployer en moyenne 960 policiers, au lieu de 630 comme il était initialement indiqué dans le projet de budget (après application d'un abattement de 10 % pour délais de déploiement).
Unités de police constituées	16 536	13 784	2 752	5 284	19 068	(2 532)	(15,3)	L'écart s'explique par le fait qu'il est prévu de déployer en moyenne 580 policiers, au lieu de 458 comme il était initialement indiqué dans le projet de budget, ce qui entraîne des prévisions de dépenses supplémentaires au titre du remboursement aux pays fournisseurs.
Total partiel	42 134	49 629	-7 495	11 048	60 677	(18 543)	(44,0)	
Personnel civil								
Personnel recruté sur le plan international	43 465	37 031	6 434	9 724	46 755	(3 290)	(7,6)	L'augmentation des ressources demandées tient au fait qu'il est prévu de déployer en moyenne 348 personnes au lieu de 299 comme il était initialement indiqué dans le projet de budget (après application d'un abattement de 30 % pour délais de recrutement), ce qui entraîne des dépenses supplémentaires au titre des traitements et des dépenses connexes et de l'indemnité de subsistance (missions).

	1 ^{er} juillet 2007-30 avril 2008			Dépenses prévues 1 ^{er} mai- 30 juin 2008 (4)	Prévisions au 30 juin 2007			Explication des écarts
	Montant réparti (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3)=(1)-(2)		Dépenses effectives + dépenses prévues (5)=(2)+(4)	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2008 (6)=(1)-(5)	Écart en pourcentage (7)=(6)/(1)	
Personnel recruté sur le plan national	4 281	3 599	682	682	4 281	–	–	
Volontaires des Nations Unies	4 418	5 362	(944)	(623)	4 739	(321)	(7,3)	Les ressources supplémentaires nécessaires au titre des Volontaires des Nations Unies sont imputables au rapatriement tardif des Volontaires affectés à des postes temporaires pour appuyer les élections, qui s'est achevé en août 2007 au lieu du 30 juin 2007 comme il était initialement prévu.
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	418	1 819	(1 401)	1 371	3 190	(2 772)	(662,7)	L'augmentation des ressources nécessaires au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) est due au fait que le nombre des agents recrutés sur les plans international et national qui ont été déployés pour appuyer les activités liées aux élections a été plus élevé que prévu et qu'une assistance continue est fournie au personnel de police des Nations Unies, ce qui entraîne des prévisions de dépenses supplémentaires au titre des traitements et des dépenses connexes et de l'indemnité de subsistance (missions) payable au personnel recruté sur le plan international.
Total partiel	52 582	47 811	4 771	11 154	58 965	(6 383)	(12,1)	
Dépenses opérationnelles								
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–	–	–	
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–	–	–	
Consultants	143	90	53	146	236	(93)	(64,6)	Les ressources nécessaires supplémentaires sont imputables au recrutement de consultants dans le cadre du processus de certification des opérations électorales, pour lequel

	1 ^{er} juillet 2007-30 avril 2008			Prévisions au 30 juin 2007				Explication des écarts
	Montant réparti (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3)=(1)-(2)	Dépenses prévues 1 ^{er} mai- 30 juin 2008 (4)	Dépenses effectives + dépenses prévues (5)=(2)+(4)	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2008 (6)=(1)-(5)	Écart en pourcentage (7)=(6)/(1)	
								aucun crédit n'avait été inscrit au budget de 2007/08.
Voyages	1 800	1 024	776	248	1 272	528	29,3	La formation programmée par le Département des opérations de maintien de la paix pour 2007/08 n'a pas été intégralement dispensée, ce qui a entraîné une diminution des voyages liés aux activités de formation.
Installations et infrastructures	16 015	10 309	5 706	5 705	16 014	1	–	
Transports terrestres	2 312	1 769	543	1 396	3 165	(854)	(36,9)	Les ressources supplémentaires nécessaires sont imputables aux dépenses afférentes à la mise en place et à la gestion du nouveau contrat d'approvisionnement en carburant, qui ont été engagées à partir d'octobre 2007 et pour lesquelles aucun crédit n'avait été inscrit au budget de 2007/08, ainsi qu'à une consommation de carburant supérieure aux prévisions, liée à la poursuite du déploiement de la police des Nations Unies, des unités de police constituées et du personnel civil au cours de l'exercice 2007/08.
Transports aériens	12 349	9 560	2 789	2 546	12 106	243	2,0	La diminution des ressources nécessaires tient principalement au fait que le Gouvernement du Timor-Leste assure, à l'aéroport, des services d'intervention d'urgence.
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–	–	–	
Transmissions	7 091	3 968	3 123	2 220	6 188	903	12,7	La diminution des ressources demandées au titre des services d'appui aux transmissions et les économies réalisées au titre des communications commerciales s'expliquent par le recouvrement strict des coûts afférents aux communications téléphoniques personnelles.

	1 ^{er} juillet 2007-30 avril 2008			Dépenses prévues 1 ^{er} mai- 30 juin 2008 (4)	Prévisions au 30 juin 2007			Explication des écarts
	Montant réparti (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3)=(1)-(2)		Dépenses effectives + dépenses prévues (5)=(2)+(4)	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2008 (6)=(1)-(5)	Écart en pourcentage (7)=(6)/(1)	
Informatique	4 112	2 864	1 248	954	3 818	294	7,2	Diminution des ressources demandées au titre des services contractuels
Services médicaux	11 882	967	10 915	3 729	4 696	7 186	60,5	La diminution des ressources nécessaires tient essentiellement à la suppression du montant qui était inscrit au budget pour un hôpital de niveau II.
Matériel spécial	324	162	162	162	324	—	—	
Fournitures, services et matériel divers	2 167	1 526	641	359	1 885	282	13,0	La diminution des ressources nécessaires s'explique par une réduction des dépenses de transport due à des changements intervenus dans le déploiement de la police des Nations Unies et des unités de police constituées.
Projets à effet rapide	250	190	60	60	250	—	—	
Total partiel	58 443	32 429	26 014	17 525	49 954	8 490	14,5	
Total brut	153 160	129 869	23 291	39 727	169 596	(16 437)	(10,7)	
Recettes provenant des contributions du personnel	6 051	4 596	1 455	2 895	7 491	(1 440)	(24)	
Total net	147 109	125 273	21 836	36 832	162 105	(14 997)	(10,2)	
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—	—	—	
Total	153 160	129 869	23 291	39 727	169 596	(16 437)	(10,7)	

Annexe II

Récapitulatif par composante des modifications de tableaux d'effectifs proposées pour la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (exercice 2008/09)

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Direction exécutive et administration				
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général	+1	P-3	Spécialiste de l'appui à la coordination (mise en œuvre du Pacte)	Création de poste
	+1	VNU	Spécialiste adjoint des questions socioéconomiques	Création de poste
	+1	AN	Spécialiste adjoint de l'appui à la mise en œuvre du Pacte	Création de poste
	+1	AN	Spécialiste adjoint des questions socioéconomiques	Création de poste
	+4			
Groupe des affaires juridiques	+1	P-4	Juriste	Création de poste
	+2	P-3	Juriste	1 reclassement de P-2 à P-3, 1 création de poste
	-1	P-2	Juriste	Reclassement à P-3
	+1	SM	Assistant administratif	Création de poste
	+3			
Total : Direction exécutive et administration	+7			
Composante 1 : Processus politique				
Bureau de la communication et de l'information	+1	P-4	Fonctionnaire de l'information (communication)	
	-1	P-4	Fonctionnaire de l'information (Bacau)	Changement de titre fonctionnel
	+1	P-3	Fonctionnaire de l'information (publications)	Changement de titre fonctionnel
	-1	P-3	Fonctionnaire de l'information (communication)	Changement de titre fonctionnel
	-1	P-3	Spécialiste de la radiodiffusion (formateur)	Changement de titre fonctionnel
	+1	P-3	Fonctionnaire de l'information (Bacau)	Changement de titre fonctionnel
	-3	P-3	Fonctionnaire de l'information (autres régions)	Transformé en postes d'AN (3)
	-1	P-2	Fonctionnaire de l'information (publications)	Changement de titre fonctionnel
	-1	P-2	Fonctionnaire de l'information (Bacau)	Changement de titre fonctionnel

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
	+2	P-2	Fonctionnaire de l'information (autres régions)	Changement de titre fonctionnel
	-1	SM	Assistant de production d'émissions radiophoniques	Changement de titre fonctionnel
	+1	SM	Fonctionnaire de l'information (photographe)	Changement de titre fonctionnel
	-2	VNU	Fonctionnaire de l'information (communication)	Changement de titre fonctionnel
	+1	VNU	Producteur de télévision	Changement de titre fonctionnel
	+1	VNU	Fonctionnaire de l'information (autres régions)	Changement de titre fonctionnel
	-1	AN	Fonctionnaire de l'information	Changement de titre fonctionnel
	+1	AN	Fonctionnaire de l'information (porte-parole)	Changement de titre fonctionnel
	+1	AN	Fonctionnaire de l'information (communication)	Changement de titre fonctionnel
	+1	AN	Fonctionnaire de l'information (équipe mobile)	Création de poste
	-1	AN	Administrateur de site	Changement de titre fonctionnel
	+1	AN	Fonctionnaire de l'information (Baccou)	Création de poste
	+3	AN	Fonctionnaire de l'information (autres régions)	Transformation de postes P-3
	-1	GSN	Administrateur adjoint chargé de l'information	Changement de titre fonctionnel
	+2	GSN	Administrateur adjoint chargé de l'information (équipe mobile)	Création de postes
	+2	GSN	Assistant de production d'émissions radiophoniques	Création de postes
	+1	GSN	Producteur adjoint de télévision	Création de poste
	+1	GSN	Éditeur/producteur vidéo	Création de poste
	+1	GSN	Opérateur de prise de vues	Création de poste
	+1	GSN	Administrateur adjoint chargé de l'information (photographe)	Création de poste
	+1	GSN	Assistant de production d'émissions radiophoniques	Changement de titre fonctionnel
	+1	GSN	Administrateur adjoint chargé de l'information (impression)	Création de poste
	+1	GSN	Administrateur de site	Changement de titre fonctionnel
	-2	GSN	Assistant bilingue (publications)	Changement de titre fonctionnel
	+1	GSN	Graphiste	Changement de titre fonctionnel

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
	+1	GSN	Bibliothécaire	Changement de titre fonctionnel
	+2	GSN	Chauffeur/commis (équipe mobile)	Création de postes
	-1	GSN	Assistant bilingue (suivi des médias)	Changement de titre fonctionnel
	+13			
Total : Processus politique	+13			
Composante 2 : Appui au secteur de la sécurité et état de droit				
Cellule d'analyse conjointe de la Mission	+1	P-4	Analyste principal de l'information	Reclassement de 1 poste SM
	+1	P-3	Spécialiste de la gestion de l'information	Reclassement de 1 poste SM
	-2	SM	Agent responsable de la sécurité	Reclassement à P-3 et P-4
	+1	VNU	Spécialiste de l'information et de la coordination des réseaux	Création de poste
	+1	GSN	Assistant bilingue	Création de poste
	+2			
Bureau du chef de la police	+173	GSN	Assistants bilingues	Création de postes
	+173			
Section de l'appui à l'administration de la justice	-1	SM	Assistant administratif	Reclassé à GSN
	+2	GSN	Assistant administratif	1 création de poste et reclassement de 1 poste SM
	+1			
Total : Appui au secteur de la sécurité et état de droit	+176			
Composante 3 : Appui à la gouvernance, développement et coordination des opérations humanitaires				
Section de l'appui à la gouvernance démocratique	+2	SM	Assistant électoral (informatique)	Changement de titre fonctionnel
	+1	SM	Assistant électoral (logistique)	Changement de titre fonctionnel
	+1	SM	Assistant pour les médias	Changement de titre fonctionnel
	-5	SM	Assistant administratif	Changement de titre fonctionnel (4) – Suppression de poste (1)
	+1	VNU	Assistant administratif	Création de poste
	+4	AN	Spécialiste du suivi régional	Création de postes
	+4			
Total : Appui à la gouvernance	+4			

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Composante 4 : Appui				
Groupe du soutien antistress	+1	P-4	Chef du Groupe de l'orientation du personnel	Création de poste
	+1	SM	Assistant	Création de poste
	+2	AN	Conseiller du personnel	Création de postes
	+4			
Groupe linguistique	+1	AN	Traducteur	Reclassement de 1 poste GSN
	-2	GSN	Assistants bilingues	1 reclassement AN, 1 suppression de poste
-1				
Section du personnel	+1	SM	Assistant chargé des ressources humaines	Création de poste
+1				
Section des services médicaux	+3	P-3	Chirurgien généraliste, anesthésiste, infirmier-chef	Création de postes
	+2	P-2	Pharmacien, fonctionnaire d'administration	Création de postes
	+2	SM	Infirmier en chirurgie, infirmier anesthésiste	Création de postes
+7				
Section des approvisionnements	-1	P-3	Fonctionnaire responsable de la gestion des contrats	Suppression de poste
-1				
Section de la gestion du matériel	-1	P-2	Fonctionnaire chargé de la réception et de l'inspection	Suppression de poste
-1				
Section du transport	+1	P-3	Responsable adjoint du transport	Création de poste
	+1	SM	Responsable du parc automobile	Création de poste
	+1	G-7	Assistant chargé du transport	Création de poste
	+1	VNU	Technicien	Création de poste
	+3	GSN	2 chauffeurs, 1 technicien	Création de postes
+7				
Section du génie	+1	SM	Assistant chargé du contrôle du matériel et des stocks	Création de poste
	+1	SM	Assistant (gestion des installations)	Création de poste
	+1	VNU	Assistant chargé du contrôle du matériel et des stocks	Création de poste
	+1	VNU	Ingénieur (régions)	Création de poste
	+2	GSN	Électricien	Création de postes

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
	+2	GSN	Technicien en chauffage, ventilation et climatisation	Création de postes
	+6	GSN	Assistant (gestion des installations)	Création de postes
	+2	GSN	Technicien	Création de postes
	+2	GSN	Assistant (gestion des installations)	Création de postes
	+18			
Total : Administration	+34			
Groupe déontologie et discipline	+1	VNU	Spécialiste adjoint de l'administration	Création de poste
	+1			
Groupe du VIH/sida	+1	VNU	Spécialiste du VIH/sida	Création de poste
	+1	GSN	Chauffeur	Création de poste
	+2			
Total : Appui	+37			
Total général	+237			
Total				
Personnel recruté sur le plan international	+5			
Personnel recruté sur le plan national	+217			
VNU	+8			

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GSN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies